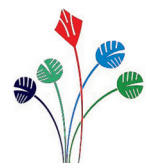


6 bis

Lignes Bleues



Vous avez reçu ou allez recevoir un courrier d'Aviva / AFER Europe vous invitant à l'assemblée générale du 8 décembre et surtout, **relatant l'arrêt de la commercialisation du contrat**. Mon action en urgence est double : vous inciter à (faire) souscrire au contrat et vous suggérer de me donner pouvoir pour l'A.G. (voir verso).

Une opportunité exceptionnelle

N° spécial
AFER Europe
MESSAGE URGENT

L'arrêt de la commercialisation du contrat AFER n'est absolument pas un désastre pour les adhérents. Le courrier explicatif d'Aviva est très bien fait et, législation aidant, je confirme que vous n'avez rien à craindre pour le futur de votre adhésion, de votre contrat et de votre argent. Au niveau de la détermination de l'intérêt annuel, pas de problème non plus à priori puisque le contrat belge donnera toujours le même taux que le contrat français qui, lui, poursuit sa route. Voyez mon site www.lignebleue.biz, rubrique actualité, pour avoir plus d'info et mon avis sur ce grand chambardement, qui est aussi un grand status quo. Car en pratique, on peut résumer ainsi les choses en disant que rien ne changera dans votre contrat.

En réalité, ceux qui vont être ennuyés sont ceux qui ne seront pas adhérents ! **Le but de ce bulletin est donc de vous engager à faire souscrire vos proches, vos amis, vos (petits-)enfants, votre famille, vos bénéficiaires désignés, etc., sans tarder !** Rappelez-vous qu'une souscription est possible dès 425 € (- de 30 ans) et 825 € (30 ans et +). Peu importe le montant versé pour commencer : c'est d'être dans le contrat qui est important ! Il y a là une opportunité exceptionnelle à ne pas louper ! Parce que demain, il y aura ceux qui auront souscrit au meilleur contrat du marché et pourront l'utiliser à leur guise, et les autres.

Alors, contactez-moi au plus vite ou mieux, **téléchargez les documents de souscription sur mon site**, et incitez vos proches à souscrire. Vite ! Seuls les bulletins arrivés chez AFER le 27/11 max. seront acceptés. Le versement pourra être fait jusqu'au 7/12. Et n'oubliez pas qu'en passant par Ligne Bleue, vous bénéficiez de frais sur versements réduits à 1 % au lieu de 2 % !

Notez enfin que les souscripteurs ne prennent aucun risque. Car si d'aventure les conditions du contrat venaient à être modifiées, chaque nouvel adhérent qui ne serait pas d'accord disposera d'un délai de résiliation de 3 mois pendant lequel il pourra demander la restitution intégrale de son versement, frais et taxes compris. Bref, mieux vaut avoir la possibilité de rester ou de se rétracter plutôt que... rien !

Mon devoir est ici accompli, le vôtre commence.

**Maintenant
ou plus
jamais...!**

Le combat continue...

Le 8 décembre prochain aura lieu l'assemblée générale d'AFER Europe. Vous avez été 202 à me confier votre pouvoir de vote en 2014 et j'espère largement dépasser ce chiffre cette année compte tenu de la grande importance de l'enjeu.

C'est pourquoi je vous demande de me confier votre pouvoir de vote si vous n'allez pas à l'A.G.

Dans le n° de septembre 2014, je vous ai fait part de mes questions et doutes à propos du fonctionnement de l'association AFER Europe + qui défend vos droits d'assurés auprès d'AVIVA, gestionnaire et garant du contrat. Après avoir reçu les réponses du Président de l'association, que j'ai publiées sur mon site (<http://www.lignebleue.biz/?-L-association-AFER-Europe->), je suis resté assez perplexe quant à la suite des événements, même si les réponses données ont été jugées suffisantes dans un premier temps. Néanmoins, au vu des événements, la question du cumul des rôles de Président de l'association et de Directeur de la branche belge d'Aviva par Marc Vrijman continue plus que jamais à être d'actualité.

Aujourd'hui, aux portes de la prochaine assemblée, vous avez reçu ou allez recevoir l'ordre du jour et votre convocation. Compte-tenu de l'importance des points inscrits, il est très important que je puisse si nécessaire faire entendre ma voix, c'est-à-dire en l'occurrence la vôtre. Il m'apparaît en effet plus que jamais essentiel de pouvoir défendre vos intérêts à mon niveau. Or, je ne puis le faire qu'avec la confiance et l'adhésion du plus grand nombre.

C'est pourquoi je vous demande avec insistance de ne pas jeter votre pouvoir de vote si vous n'allez pas à l'A.G. mais de me le transmettre après l'avoir dûment rempli et signé. **Voyez la procédure simple dans le cadre ci-contre à droite.**

Certains s'étant émus de ma démarche l'année passée, je profite de ce bulletin pour signaler que je ne gagne rien dans cette demande. Au contraire, rien que les coûts d'impression et d'envoi de la présente communication, totalement prise en charge par Ligne Bleue, en dissuaderait sans doute plus d'un. Mais j'estime que la confiance que vous m'avez accordée passe aussi par certains efforts spécifiques lorsque nécessité fait loi.

Dans cette ligne, je profite de la présente pour signaler que mon service envers les adhérents AFER restera identique. Je m'y suis engagé. Mon souci est ailleurs : je suis en train de me demander par quel produit je pourrai remplacer le titulaire de 10 trophées de l'assurance-vie... Et jusqu'ici, je n'ai trouvé aucune réponse satisfaisante...

Editeur responsable :
B. Poncé, Ligne Bleue Sprl
Av. du Parc 8 - 5004 Bouge
031/7335504-0494/725753
info@lignebleue.biz
www.lignebleue.biz
FSMA 108275 - A-cB

COMMENT TRANSMETTRE VOTRE POUVOIR DE VOTE A LIGNE BLEUE ?

1. Indiquez « **Bernard Poncé** » comme mandant et « **5004** » dans le code postal.
2. **Datez et signez.**
3. Si vous avez plusieurs pouvoirs, par exemple en représentation de vos enfants, faites de même. Car plus de bulletins, c'est plus de poids lors des votes.
4. **Le plus rapidement possible, renvoyez le ou les documents originaux de préférence à :**

Ligne Bleue - Av. du Parc 8 - 5004 Bouge.